



Travaux payés mais non commencés

Par **Linda2015**, le **06/05/2016** à **13:26**

Bonjour

J'ai des travaux qui ont été votés pour cette année (réfection des paliers).

Nous avons tous payés les travaux (appels de fonds) mais ceux ci devaient comencer en février 2016.

Ect ce normal ? Je précise que mon syndic m'a envoyé une lettre de relance, car je n'avais pas payé le dernier appel.

Pourriez vous me dire si ceci est bien conforme ?

Aucun propriétaire n'a été informé du retard, est ce normal ?

Merci d'avance,

Bien cordialement,

Par **springfield**, le **06/05/2016** à **22:05**

Bonsoir,

Il peut y avoir plein de raisons comme le fait que tous les copropriétaires n'ont pas payés et le syndic ne va pas commander des travaux dont il n'est pas sûr de pouvoir les payer au nom du syndicat des copropriétaires.

Le mieux est de vous rapprocher du gestionnaire (Syndic) et des membres de votre conseil syndical. Eux-seuls seront à mène de répondre.

De toute façon, votre quote-part est consigné pour cet usage.

Par **Linda2015**, le **07/05/2016** à **11:00**

OK Merci, j'ai demandé à mon Syndic. J'aurais souhaité être informée du retard. cdt